

Jendouba le 03/05/2023

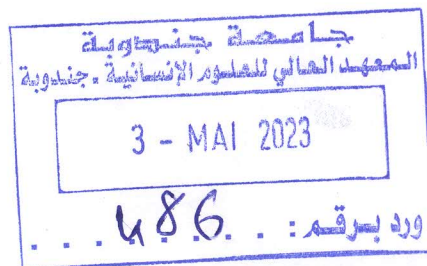
Avis aux étudiants de 2^{ème} année de mastère de recherche en
Langue, littérature et civilisation françaises

Réf.

Décret n° 1419 du 31 juillet 1995.

Il est porté à la connaissance des étudiants inscrits en mémoire de mastère, au titre de l'année universitaire 2021/2022, et ayant bénéficié d'une prolongation exceptionnelle en vue de terminer leurs travaux, que le dernier délai de dépôt de la copie zéro est fixé au 16 juin 2023.

Au-delà de cette date, chaque étudiant dérogatoire doit reprendre toute la deuxième année (S1 + S2).



Pour la commission
Le coordinateur
H. AMDOUNI